



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

Rapport de la Commission technique / Réponse au postulat de
Mme Carole HENRY. Rapport municipal no 65/ 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission technique composée de Mesdames les Conseillères communales, Aurélie Fayet, Camille Jaunin et Carole Henry (Présidente et rapporteuse), chargée d'examiner le préavis cité en titre s'est réunie le lundi 4 novembre 2024, en présence de la Municipalité représentée par Mme Claudia Perrin, M. Denis Favre et M. Blaise Jaunin. Elle a ensuite rédigé son rapport en ligne.

Nous remercions la Municipalité pour la discussion franche et constructive lors de cette séance.

1. INTRODUCTION

À la suite d'un commentaire sur Facebook qui parlait d'incivilités à la place de jeux des Esserpys, Carole Henry avait rédigé un postulat demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de faire appel ponctuellement à un travailleur social. Le présent préavis constitue la réponse de la Municipalité au postulat déposé le 5 octobre 2023 au Conseil communal.

La Municipalité s'est appuyée sur la Loi sur le soutien aux activités de jeunesse, dont le volet communal (articles 10 et 11). Dans le canton de Vaud, les missions des « travailleurs sociaux de proximité » sont définies dans un guide à l'attention des communes, réalisé par la Fondation Relais et Lausanne Région, en 2017 déjà.

2. DISCUSSION

Lors de la séance du 4 novembre avec la Municipalité, la discussion a porté sur différents éléments, dont vous nous retraçons ici les grandes lignes :

- La Municipalité collabore beaucoup avec la gendarmerie, cette dernière patrouillant régulièrement sur le territoire communal. Un gendarme en civil a notamment pour mission de s'approcher des jeunes si nécessaire.
- Grâce à la vidéosurveillance, les jeunes qui avaient participé à des déprédations dans le village ont été identifiés. Une partie de ces jeunes ont été interpellés et présentés devant un Juge des Mineurs, avec comme conséquence de calmer la situation.
- La gendarmerie communique à la Municipalité une liste des déprédations et des actes de criminalité sur le terrain communal, qui englobe toutes sortes d'infractions et met en avant que la criminalité qui nécessiterait l'engagement d'un travailleur social de proximité n'existe que très peu et de manière sporadique.
- La Municipalité ne peut pas pallier tous les problèmes : elle avait tenté de mettre en place un parlement des jeunes il y a quelques années. L'envoi de quelque 300 lettres

n'avait remporté que peu de succès. Un parlement des jeunes avait néanmoins été mis en place, mais l'engagement des jeunes dans ce projet n'a duré que quelques mois.

- Des réflexions pour mettre en place un local « After School » sur le site du nouveau collège se poursuivent.
- La situation actuelle à Romanel est décrite comme plutôt calme par la Municipalité. L'expérience de cet été avec Romanel Plage a été concluante, car sur la durée de 3 mois des activités, il n'y a eu aucune déprédation. Un travailleur social qui viendrait ponctuellement dans la commune rencontrerait des difficultés à créer un lien avec les jeunes sur le terrain, car il faudrait être présent très régulièrement pour créer un climat de confiance avec les jeunes. Cela nécessite des moyens que nous n'avons pas dans la commune au vu du taux de criminalité.
- D'autres réflexions ont été évoquées de manière plus large dans la discussion qu'il est intéressant d'avoir en tête sur ce sujet :
 - o Attention à éviter la stigmatisation des jeunes
 - o Les citoyens peuvent faire appel à la police s'ils constatent des infractions sur le territoire communal. La gendarmerie intervient rapidement.
 - o Il faut différencier le sentiment d'insécurité de l'insécurité réelle.

Finalement, la Municipalité précise encore :

- Qu'elle reste attentive à la situation, et surveille que le niveau d'incivilité n'augmente pas, elle travaille avec le gendarme de proximité.
- Elle a pris contact avec APEX 12 situé dans les anciens locaux de Boxer, un club de boxe dirigé par un psychologue de formation Steve Baudin, fondateur de la méthode PsyBoxe. Il offre également un accompagnement à des adolescents.
- Les solutions pour améliorer les questions autour des incivilités comportent plusieurs volets. La Municipalité poursuit sa réflexion autour de ces problématiques.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- Vu le rapport municipal no 65/2024 adopté en séance de Municipalité du 7 octobre 2024 :
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de ce rapport :
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

décide :

- De prendre acte de la réponse au postulat déposé par Mme Carole Henry.

Signé par la commission chargée d'étudier la réponse au postulat :

Mme Camille Jaunin



Mme Aurélie Fayet



Mme Carole Henry (Présidente et rapporteuse)

